

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 26 octobre 2011 :

Portant sur l'acceptation d'un remboursement de sinistre par l'assurance GENERALI IARD sis à Paris.

Suite à l'accident du 29 juillet 2011 durant lequel un camion de transport a accroché une barrière sur le trottoir de la descente de la rue du casino.

Le montant de remboursement s'élève à 685.97 €.

2 – Décision du 03 novembre 2011 :

Portant sur la signature de l'avenant au protocole d'accord du 28 novembre 2002 conclu avec les Centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires du premier degré.

L'avenant porte sur l'actualisation du tarif qui passe à 1 627.00 € TTC de l'heure annuel pour l'année 2012.

3 – Décision du 05 novembre 2011 :

Portant sur l'acceptation d'un remboursement de sinistre par l'assurance MAAF sise à NIORT.

Suite à l'accident du 20 septembre 2011 durant lequel un véhicule a accroché une barrière sur le trottoir de la descente de la rue du casino.

Le montant du remboursement s'élève à 135.51 €

4 – Décision du 16 novembre 2011 :

Portant sur la vente d'une concession au cimetière communal à la famille VAILLANT Jean-Marc domicilié à Alba pour une durée de 50 ans au prix de 900 €.

5 – Décision du 18 novembre 2011 :

Portant sur la vente d'une concession au cimetière communal à la famille LAULAGNET Jean-Paul domicilié à Alba pour une durée de 50 ans au prix de 900 €.

6 – Décision du 23 novembre 2011 :

Portant sur la signature d'une mission de prestations topographiques conclue avec le cabinet GEO SIAPP sis à Aubenas.

La prestation porte sur la réalisation de relevés topographiques du giratoire de Saint Pierre jusqu'au pont d'Alba sur la RD 263 dans le cadre du programme de travaux d'aménagement des trottoirs et réfection de la chaussée.

Le montant de la prestation est de 2 457.50 € HT sât 2 939.17 € TTC.

7 – Décision du 28 novembre 2011 :

Portant sur la vente d'une concession au cimetière communal à la famille BRAWANSKI Gilbert domicilié à Alba pour une durée de 50 ans au prix de 900 €.

Fait à Alba La Romaine, le 13 décembre 2011.

Le Maire,
Pierre MAURIN.